

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2007

Le quatorze mai, à vingt heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Arriaga.

Etaient présents :

MMmes et MM. B. ARRIAGA, P. LEMERCIER, F. LHOMME, C. SEILLE, A. LANGLOIS, L. LENFANT, C. SOUDE, J.C HUE, M LEMARCHAND, G. BOURDEAU.

Absent représenté : L. DU BOULLAY par B. ARRIAGA

Mme F. LHOMME a été désignée secrétaire de séance.

Point à annuler : décision modificative budgétaire, information non précisée par le S.I.E.R.

Approbation du compte rendu du 23 mars 2007

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

JARDIN DU SOUVENIR DANS CIMETIERE COMMUNAL

La commune a décidé d'affecter dans le cimetière communal un emplacement pour la création d'un jardin du souvenir.

Après exposé de Ph. Lemerrier sur l'historique des différents plans du cimetière et les éléments en possession des élus, un accord, **à l'unanimité**, a été donné pour réduire la surface du jardin du souvenir afin de laisser une place pour une concession réservée en juin 1992 sous le n° d'attribution 77, pour laquelle aucune indication d'emplacement n'avait été spécifiée.

Pour information, seule cette exception sera faite au plan du cimetière.

Les plantations qui ont été mises en place au printemps seront déplacées à l'automne.

L'intéressé, présent à la séance, remercie les membres du conseil.

DEFENSE INCENDIE COMMUNE – ACCORD DE PRINCIPE

Exposé de M. le Maire

En vue de la création d'une crèche intercommunale projeté chemin de la Croix Blanche, et afin de respecter les préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la commune d'Hautot sur Seine a étudié avec l'aide de l'Agglo de Rouen les différentes possibilités permettant d'améliorer la défense incendie du secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de retenir le principe du maillage du réseau.

. Maillage sur le réseau existant DN 200 situé rue des Fendanges

. Extension du réseau en DN 100 sur 730 ml

. Raccordement au niveau de la rue St Antonin

Avantages : - travaux possibles en accotements

- réseaux inexistants

- pas de branchements d'eau à reprendre

- permettrait d'alimenter une éventuelle extension de l'urbanisation.

- règle de surcroît tous les problèmes de défense incendie

Financement prévisionnel de la commune avec emprunt

26 400 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) (CRECHE HALTE GARDERIE INTERCOMMUNALE)

Vu les statuts du SIVU adopté par le Conseil Municipal du 28 janvier 2005

Vu la modification de statuts qui a fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical du 03 mai 2007

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal modifie ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts du Syndicat :

Le Syndicat Intercommunal d'Hautot sur Seine, Sahurs, Saint Pierre de Manneville a pour objet l'étude, la réalisation, le fonctionnement et l'entretien d'une structure multi accueil « crèche halte garderie » intercommunale située sur le territoire de la commune d'Hautot sur Seine.

REPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

M. le Maire propose le montant des subventions à allouer aux différents clubs ou associations au titre de l'année 2007.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter par répartition :

- Tennis Club Vaudésien	625 €
- Club de Football de Sahurs Vallée de Seine	150 €
- Association « Les Chênes de la Boucle »	600 €
- Association Locale ADMR du Service à Domicile	450 €
- Boucles de la Seine de Roumare	150 €
- Coopérative scolaire	1.400 €
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)	100 €
- Office du Tourisme – Rouen	40 €
- Journal d'Hautot (Comité des fêtes)	750 €
- Société Normande de Protection aux animaux	30 €
- Sports et Loisirs à Sahurs	450 €
- Vie et Espoir – Rouen	35 €
- AIDES Délégation Haute Normandie	30 €
- Secours Populaire	30 €
- Croix Rouge Française	30 €
- Association Française des Sclérosés en Plaques (NAFSEP)	30 €
- Le Maillon (C.R.M.P.R.) « Les Herbiers »	30 €
- Le Pré de Bataille (Association reconnue d'utilité publique)	30 €

pour un total de 4 960 € auquel il y a lieu d'ajouter la subvention communale C.C.A.S. accordée pour 2 000 € et voté au budget primitif 2007 en séance du 23 mars 2007.

RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT)

La commune sollicite la Direction Départementale de l'Equipement pour bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2007.

La commune opte pour :

- mission de base dans le domaine de la voirie
- mission de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat
- missions complémentaires

La rémunération globale et forfaitaire s'élève à 121.86 € pour 2007.

PROJET CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE – CREATION DE PARCOURS DE RANDONNEE BALISES (convention tripartite avec l'Agglo et les communes de Hautot sur Seine et Sahurs)

Le Conseil Municipal souhaite qu'il n'y ait pas de restriction de circulation par rapport à l'usage des chemins concernés.

Vu cette observation à prendre en considération, il est décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention sur laquelle il y aura lieu de mentionner « pas de restriction de circulation par rapport à l'usage actuel des chemins concernés ».

QUESTIONS DIVERSES

Intervention G. Bourdeau

G. Bourdeau a été invité à titre consultatif à une réunion le 14 avril 2007 en mairie de Sahurs sur le thème du chemin rural N° 7, dit chemin du moulin du Temple, situé sur le territoire de Sahurs mais qui constitue une voie de communication avec Hautot sur Seine.

Etaient également présents à cette réunion, Messieurs Guy Da Lage, Régis Billard, Alex Colombel, Patrice Halley, Pierre Pasquis, Didier Legrand.

Invités absents : Messieurs Huray, Poullard, Wolkonsky.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal de Sahurs a demandé aux cultivateurs et propriétaires présents de rétablir certains chemins. Il est évoqué la possible restriction de circulation à certains usagers seulement, ou bien l'abandon de fait de certains tracés, mais sans changement aux tracés cadastraux.

Gilles Bourdeau a salué l'initiative de Sahurs d'ouvrir la discussion sur ce sujet, car Hautot sur Seine, commune riveraine, demande la libre circulation sur ce chemin public, qui est systématiquement détruit par les labours, et non retracé. Ceci est contraire à l'usage car les cultivateurs et propriétaires doivent retracer le chemin s'ils sont amenés à le labourer. Il a demandé que ce chemin reste ouvert aux voitures comme aux tracteurs.

Il a souhaité aussi que les différentes catégories d'utilisateurs soient interrogées et conviées à une réunion, pour tenir compte des différents points de vue. Il a recommandé de vérifier et de respecter les dispositions réglementaires et légales en matière de gestion des chemins communaux.

Il rappelle que les chemins ruraux constituent un patrimoine public qui doit être protégé par les élus communaux.

Maryse Lemarchand porte à notre connaissance que l'Association Locale ADMR du Service à Domicile s'est dotée d'une secrétaire travaillant à temps partiel et rémunérée par la Fédération.

Un local a été mis à disposition par la Mairie de St Pierre de Manneville pour héberger ce secrétariat.

Date de l'Assemblée Générale de l'ADMR : 12 juin 2007 à QUEVILLON.

L. Lenfant

La foire à tout se déroulera le dimanche 03 juin 2007 sur la place Poullard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Le Maire

B. ARRIAGA

La Secrétaire de Séance

F. LHOMME